

# ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

## ***Mon parcours global d'étudiant (cours récit)***

Mon parcours scolaire est basique mais mon épanouissement tout au long de ma scolarité ne l'est pas. En effet, lors de ma première primaire, j'étais rejetée par les autres élèves, mais cela n'a pas eu d'impact sur la réussite de mon année. En fin d'année, j'ai déménagé et changé d'école. J'étais en deuxième primaire et je n'avais pas les compétences nécessaires, contrairement à ce que mon ancienne école avait estimé ; mais, grâce à mon institutrice, j'ai rattrapé le retard que j'avais pris. C'est en fin de deuxième primaire que j'ai commencé à aimer l'école et à m'y sentir bien.

J'ai fréquenté deux écoles secondaires car j'ai doublé ma quatrième année. Ce changement a été la meilleure décision que j'ai prise dans mon parcours scolaire car j'ai rencontré des personnes formidables ; j'étais dans une école dans laquelle je me sentais bien, et je me sentais bien en moi-même.

Entreprendre des études pour devenir institutrice primaire ne m'est venu qu'en fin de rhétorique. Avant cela, je voulais être GRH ; mais, après de nombreuses observations, j'ai compris que ce n'était pas pour moi. Dès la première année à l'Henallux, je me suis sentie à ma place et j'avais de réels intérêts pour les cours.

Aujourd'hui, me voilà en dernière année ! Je sais que les choix, les évènements qui se sont passés dans ma vie font de moi l'enseignante que je suis aujourd'hui. Mon parcours d'étudiante ne s'arrête pas là, car j'ai décidé de continuer ma formation, d'en apprendre davantage grâce au master en sciences de l'éducation.

## **Questions / réponses**

1. Qu'est-ce que tu aimes ? Quels aspects de ta vie te font vraiment sentir vivant ?  
Quelles sont tes passions ? Quelles sont les tâches que tu apprécies le plus ? Quel domaine d'activité t'a toujours attiré ?

J'aime cuisiner, passer du temps avec mes proches, me balader en forêt, ... Dans le domaine scolaire, je m'intéresse fortement à tout ce qui touche à la pédagogie et au développement de l'enfant.

La cuisine, les voyages, le tourisme et les découvertes culturelles m'ont toujours intéressés !

2. Quel est ton talent ? C'est peut-être un grand mot, mais en quoi es-tu bon ? Qu'est-ce que tu réussis naturellement, sans grand effort ? On peut aimer le dessin ou la musique, mais être dépourvu de tout talent artistique. Par contre, on est forcément doué ailleurs. Dresse donc une liste des domaines dans lesquels tu excelles.

Ma force c'est ma capacité d'adaptation : j'arrive facilement à cibler les personnes qui m'entourent, le climat, ... ce qui me permet de m'adapter au mieux lors de diverses situations et de rebondir de manière adéquate.

Je suis également douée dans le domaine informatique, j'ai beaucoup d'originalité et je trouve généralement une solution lorsque je suis face à un problème.

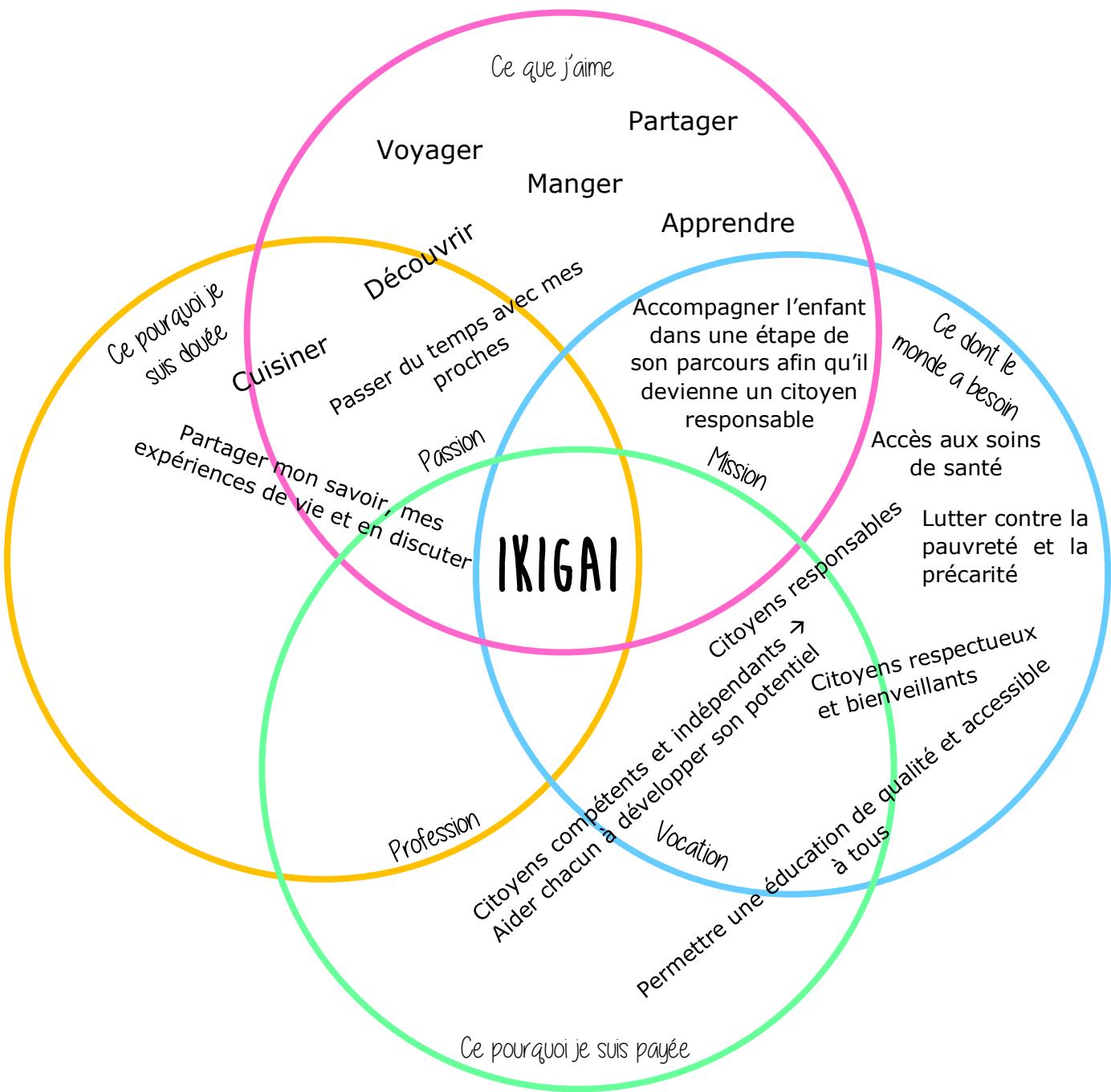
3. Quelle cause veux-tu défendre ? Pourquoi donnerais-tu ta vie ? Qu'est-ce qui te rend triste ? Quel changement voudrais-tu apporter dans le monde ?

Contre la maltraitance des enfants : on ne naît pas égaux et tous les enfants n'ont pas la chance d'être traités correctement. Je trouve cela inadmissible. J'aimerais apporter plus de soutien / d'aide à ces enfants maltraités pour trouver des solutions afin de remédier à ce problème inhumain.

4. Maintenant, il est temps de se confronter à la réalité du monde professionnel. Si tu lançais ton entreprise, quels seraient les domaines porteurs, selon toi ? Dans quels secteurs d'activité ?
- Quels valeur ou service peux-tu apporter aux autres ? Un besoin ou une solution pour laquelle des gens seraient heureux et accepteraient de te payer. Peut-être as-tu déjà gagné ta vie jusqu'à présent ? Dans quels domaines es-tu capable de gagner de l'argent ?

Je suis baignée depuis mon enfance dans le monde de l'entreprise. Si je devais créer une entreprise j'y ferais certainement de la cuisine. Cependant, si je veux « mixer » mes deux passions, je pourrais éventuellement créer des livres de cuisine pour enfants, réaliser des stages/cours de cuisine, créer un restaurant destiné aux enfants, ...

Au niveau de mes valeurs, je m'applique et je donne le meilleur de moi-même dans la plupart des activités que j'entreprends : quand je fais les choses, j'aime les faire bien.



# **Chloé jacques**

Rue de la Gare de Ramillies, N°31

1360 Ramillies

0491 07 41 08

21 ans, née le 17 avril 1999

Mail : chloe-jacques@outlook.com

Permis B

Véhicule personnel

## **Objet : candidature spontanée au poste d'institutrice primaire.**

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement à la recherche d'une opportunité de mi-temps pour la rentrée 2021 – 2022. C'est avec beaucoup de motivation que je postule au sein de votre école.

Je suis une personne dynamique, bienveillante, sociable, souriante, autonome, passionnée et responsable. Après trois années d'études, je me sens fin prête à mettre en pratique mes compétences : pédagogie active, par projet, collaboration avec l'équipe éducative, plan de travail, ...

Grâce à différentes expériences dans mes jobs étudiants et aux stages réalisés lors de mes études, j'ai acquis une certaine conscience professionnelle et une rigueur dans les tâches à réaliser. Cela m'aidera davantage lors de mon insertion professionnelle.

J'ai également développé un sens des responsabilités, un bon contact avec les enfants et les membres de l'école, et une facilité d'adaptation, que ce soit en équipe ou dans le travail individuel.

Enfin, j'ai hâte de pouvoir accompagner au mieux les enfants qui me seront confiés dans leurs apprentissages, tout en tenant compte des besoins et du rythme de chacun.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier.  
Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Bien à vous,

Jacques Chloé.



# Dynamique

# Passionnée

## Autonome

## Bienveillante

# Collaboration

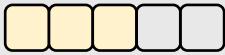
## **Mes forces**

## Informatique



- Kahoot
  - Genially
  - Escape Game
  - PowerPoint
  - Montage vidéo
  - ...

## Différenciation



- Pédagogie par projet
  - Pédagogie active
  - Plan de travail
  - Outils
  - Observation fine de l'enfant
  - ...

TFE

**Sujet** : Les ceintures de compétences.

- Objectif : Chercher des côtés positifs et négatifs des ceintures pour vérifier que leur utilisation a un réel intérêt pédagogique.

# Jacques Chloé

-  Institutrice primaire
  -  [chloe-jacques@outlook.com](mailto:chloe-jacques@outlook.com)
  -  0491/ 07.41.08
  -  Permis B et véhicule personnel
  -  Rue de la Gare de Ramillies n°31, 1360 Ramillies
  -  Disponible à mi-temps dès le 01/09/2021

# Formations

**2021** - ... : Master en sciences de l'éducation, UCL.

**2019 – 2021** : Obtention de diplôme d'institutrice primaire et de professeur d'EPC, Henallux Champion.

- Stage en P5-P6, école communale de Lonzée.
  - Stage en spécialisé, Sainte croix Hannut.
  - Stage en P1, école communale de Corroy-le-Grand.
  - Stage en P4, Providence de Champion.
  - Stage en P4, école libre de Meux.

## Expérience juin 2020

- Remplacement en P6, école fondamentale Sainte-Marie Jambes.

## Entretien d'embauche

Ce qui pourrait m'être demandé	Réponse éventuelle
Pourquoi avez-vous décidé de devenir enseignante ?	<p>Je ne vais pas vous dire que c'était un rêve, que j'ai toujours voulu faire ce métier car ce n'est pas le cas. Cependant, lors de mon choix d'études, ça m'est apparu comme une évidence. J'aime développer les valeurs, les apprentissages, les compétences, ... de nos futurs citoyens.</p> <p>Ce qui me motive et ce pourquoi j'ai choisi ce travail, c'est d'aider les enfants à s'insérer le mieux possible dans la société, mais aussi les accompagner dans leur évolution et leur épanouissement.</p>
Quel type de structure de gestion de classe vous souhaitez mettre en œuvre si vous avez été embauché ?	<p>Au sein d'une classe, il faut rendre les enfants acteurs dans la vie de la classe (chartes, rôles, tutorat, ...). Aussi, je veux mettre un point d'honneur sur les comportements positifs afin de rendre le climat de classe rassurant et positif.</p> <p>Pour gérer correctement la classe, il faut pouvoir prendre en considération chaque élève et agir en s'adaptant à ces derniers.</p> <p>Enfin, je compte développer la communication, le soutien et les encouragements entre les élèves.</p>
Comment avez-vous utilisé, ou comment allez-vous utiliser, la technologie en classe ? Quelle place pour l'informatique au 21 <sup>ème</sup> siècle ?	<p>L'informatique est un réel outil de communication mais à l'époque actuelle, il représente aussi une activité ludique pour beaucoup d'entre nous (réseaux sociaux, jeux vidéo, appels vidéo, ...). Cependant, une question se pose : quelle place doit-on donner à l'informatique à l'école primaire ?</p> <p>Il est vrai que l'informatique est un outil révolutionnaire pour la société en général, mais il l'est également pour certains aspects de l'enseignement. En effet, nous pouvons mettre à profit le numérique pour motiver et susciter les enfants, pour communiquer entre collègues ou avec les parents, pour se former davantage grâce à des ressources en ligne, ...</p>

	<p>Alors, oui : j'utiliserai le numérique en classe, c'est certain. Il permet d'accroître la motivation des enfants grâce à des Escapes Games, des vidéos, jeux en ligne, robots ou bien plus encore. Cependant, le gros risque est d'utiliser de manière efficace et limité le numérique. Pour cela, il faut trouver le juste milieu dans l'utilisation des technologies : en effet, les écrans sont mauvais pour les yeux (plusieurs études le prouvent). De plus, utiliser le numérique à tout va pourrait perdre de son sens et de son intérêt.</p> <p>Aussi, il est essentiel que les citoyens de demain sachent utiliser efficacement le numérique afin de s'insérer au mieux dans la société et qu'ils sachent quels en sont les dangers.</p> <p>En conclusion, le numérique est à intégrer à l'école primaire, mais il faut pouvoir y mettre des limites afin de rendre l'utilisation intéressante et pertinente.</p>
Si vous avez remarqué un enfant victime d'intimidation dans votre classe, comment voulez-vous faire face à la situation ?	<p>L'intimidation et le harcèlement sont des problématiques très présentes dans les écoles ; il est nécessaire de mettre en place des outils et activités au sein de la classe. On peut rédiger les règles de la classe ensemble et les signer pour montrer son accord, mais il faut aussi pouvoir en parler librement, autour d'un atelier d'EPC par exemple, et en ressortir des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil de classe ;</li> <li>- Affiches ;</li> <li>- Fiche de procédure (comment faire si je sens que je pourrais intimider quelqu'un sans le vouloir, ...).</li> </ul> <p>Aussi, il me semble important d'en parler aux parents, et ce dès la réunion de rentrée car le respect et la tolérance sont des valeurs que je porte et qui excluent toute forme d'intimidation. Il faut que les parents le sachent : d'une part pour être rassurés, d'une autre pour être au courant des sanctions et des outils mis en place.</p>

Citer trois qualités et trois défauts en tant qu'enseignante.

### ***QUALITES***

- Dynamique : j'ai une voix qui porte, je motive les enfants grâce à MA motivation. Cependant, quand il faut se poser et être plus calme, je sais aussi m'adapter.
- Passionnée : j'aime ce que je fais, j'ai même décidé de continuer à me former pour en apprendre davantage et pour mettre mes connaissances au service des élèves.
- Bienveillante : j'ai une certaine capacité à me mettre à la place des enfants, à comprendre ce qu'ils ressentent et à adapter mes méthodes en fonction de cela. Il est essentiel que les enfants se sentent en sécurité et sans jugement dans ma classe, car sans cela, le travail de qualité n'est pas possible selon moi.

### ***DEFAUTS***

- Hypersensibilité : j'ai une difficulté à laisser de côté ce que ressentent ou vivent les enfants, cela m'affecte énormément.
- Peu indulgente envers moi : j'aime renvoyer une belle image, m'impliquer dans ce que je fais et je veux le faire bien. Parfois, il faut apprendre à accepter que tout ne peut pas être parfait.
- Perfectionniste : cela pourrait également se traduire par un manque de confiance envers les collègues de travail. Effectivement, j'apprécie quand tout est fait comme je le souhaite, qu'il n'y a pas de « petits » défauts. J'ai donc tendance à repasser derrière pour vérifier que c'est bien comme je le veux.

## **AXE 2 : M'insérer dans la vie professionnelle (travail collaboratif)**

***Rechercher, enquêter : Quoi ? qui ? Où ? Quand ? Combien ? Coordonnées ou liens ?***

<p>- Démarches à entreprendre, formalités administratives vis-à-vis du Forem.</p> <p><u><a href="https://www.leforem.be/">https://www.leforem.be/</a></u></p>	<p><b>Quoi</b></p> <p>Outiller et guider les demandeurs d'emploi vers leur insertion professionnelle et les travailleurs dans la gestion de leur carrière. Le Forem évalue en continu les progrès réalisés.</p> <p>Il sert également à informer et guider les citoyens et entreprises dans l'obtention des aides financières.</p> <p>Le FOREM peut également aider les entreprises pour trouver des collaborateurs, former le personnel, ...</p> <p><b>Qui</b></p> <p>FOREM = Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Au sein du FOREM, on retrouve des conseillers qui accompagnent les travailleurs et les demandeurs d'emploi dans leurs démarches.</p> <p><b>Où</b></p> <p>Sur le site web du FOREM (<u><a href="https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi.html">https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi.html</a></u>), dans un de leurs bureaux ou dans une maison de l'emploi.</p>
---	--

## **Quand**

Lorsque l'on a fini l'école et que l'on est prêt à travailler.

## **Les différentes étapes**

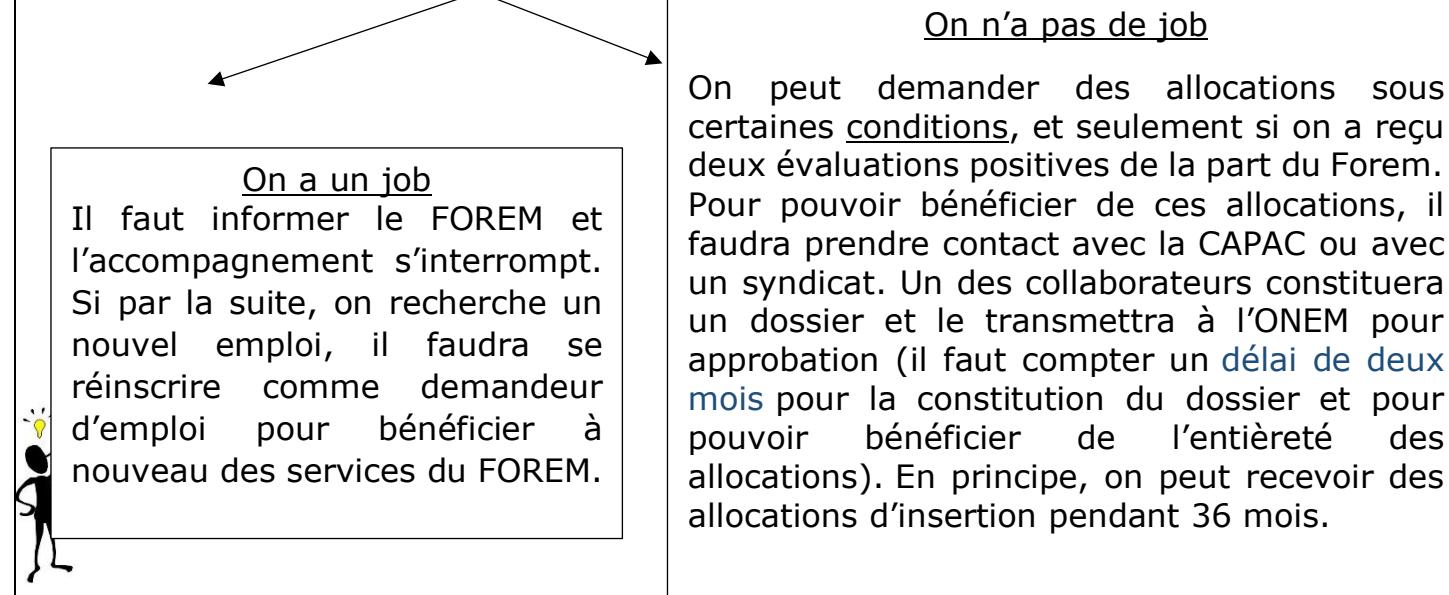
### 1) S'inscrire comme demandeur d'emploi au FOREM.

On recevra une attestation d'inscription ainsi que notre carte JOBPass. Nous serons informés sur nos droits et obligations ainsi que sur les services que le FOREM propose.

### 2) Stage d'insertion professionnelle

Cette période dure en principe 12 mois. Lors du stage d'insertion professionnelle, il faut chercher ACTIVEMENT un job. Il nous faudra un CV et une lettre de motivation.

### 3) Fin du stage d'insertion professionnelle



- Démarches pour postuler dans les services centraux WBE ou autres (Primoweb, gestionnaire de dossier selon mon lieu d'habitation, inscription en ligne en janvier, job-école, réseaux sociaux, secrétariats d'entités des écoles visées...).

Le FOREM propose, pour les jeunes qui sortent de l'école, des formations pour développer les compétences essentielles qui serviront au quotidien dans un futur job : attitudes professionnelles, bureautique, e-réputation, entretien d'embauche, ... A l'aide d'un coach, on détermine un plan d'action personnalisé pour débuter une carrière.

**Quoi :** POSTULER pour obtenir un travail en tant qu'institutrice primaire.

**Qui :** Toute personne diplômée en I.P ou BAC3

**Où :**

1. **WBE :** De manière à gérer efficacement les nombreuses demandes qui en découlent et d'appliquer les règles statutaires en vigueur, les candidatures doivent être rentrées auprès de la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGPEOFWB) au moment de la publication annuelle des appels aux candidats ; appels publiés au Moniteur belge, diffusés par voie de circulaires ([www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be)) et ([www.reseaucf.cfwb.be](http://www.reseaucf.cfwb.be)) selon un calendrier précis et courant pendant une durée déterminée, d'un mois environ. Les étudiants en dernière année d'études peuvent bien entendu se porter d'ores et déjà candidats à un emploi par cette voie. (<https://www.w-b-e.be/jobs-carriere/postuler-dans-lenseignement/se-connecter-a-wbe-recrutement/> → créer un compte pour pouvoir postuler)

2. **Primoweb :** [Enseignement.be - Réforme des titres et fonctions \(Primoweb\)](http://Enseignement.be - Réforme des titres et fonctions (Primoweb))

Voici les étapes à suivre pour déclarer sa disponibilité (munissez-vous de la circulaire 5703 pour vous aider à compléter le formulaire) :

- **Données personnelles :** cette première étape permet de compléter ou modifier vos données d'identification, d'ajouter une compétence particulière pour l'Enseignement spécialisé, ou d'ajouter tout autre document comme un CV, une lettre de motivation, etc.

- **Ajouter une fonction sur base d'un diplôme** : deuxième étape qui vous permet de trouver les fonctions accessibles sur base de vos titres de capacité et d'en sélectionner une ou plusieurs dans la(es)quelle(s) vous souhaitez déclarer votre disponibilité.
- **Fonctions sélectionnées** : troisième étape qui vous permet de préciser la zone géographique, le réseau, l'enseignement en immersion ou l'enseignement spécialisé pour les fonctions sélectionnées pour lesquelles vous souhaitez déclarer votre disponibilité.
- **Vos titres de capacité** : vous permet d'ajouter un scan de vos titres de capacité.
- **Validation** : vous permet de voir, en un écran, les différentes fonctions pour lesquelles vous avez manifesté votre disponibilité, ainsi que de valider votre disponibilité pour les 15 jours suivants.

Dès que vous aurez déclaré votre disponibilité à un emploi dans l'enseignement, un ou plusieurs Pouvoir(s) organisateur(s) seront susceptibles de vous contacter pour un entretien d'embauche. Dans ce cas, vous recevrez un email auquel, si vous êtes intéressé, il vous sera demandé de répondre dans un certain délai faute de quoi le Pouvoir organisateur pourra ne pas tenir compte de votre disponibilité. Le Pouvoir organisateur prendra ensuite contact avec vous, le cas échéant, pour fixer la date de l'entretien d'embauche.

Votre disponibilité est valable pendant un délai de 15 jours. A la date d'échéance de votre disponibilité, vous recevrez un email afin de la renouveler.

Pour renouveler votre disponibilité, vous devrez cliquer sur « Prolonger ma disponibilité ».

3. **JOBECOLE** : <https://www.jobecole.be/> Possibilité de cliquer sur POSTULER et ainsi créer son profil. Aussi, on peut simplement répondre aux offres d'emploi. Même principe sur FACEBOOK : Jobécole -> toutes les offres d'emploi sont relayées sur la page.

4. **Facebook : instituts dispos** : sur cette page Facebook, on peut directement poster son CV accompagné en commentaire de ses disponibilités. Enormément de directeurs et secrétaires répondent en proposant des places. Aussi, certaines écoles publient directement des offres d'emploi.

#### **5. Enseignement officiel subventionné**

Tout enseignant qui souhaite être désigné dans l'enseignement officiel subventionné doit faire acte de candidature auprès du pouvoir organisateur dans lequel il souhaite être désigné. Dans ce réseau, c'est donc le candidat qui doit prendre l'initiative de la démarche. Le décret n'impose pas de forme particulière de candidature ou de délai. Il convient de se faire connaître auprès du PO ou directement auprès des directions des écoles.

Certains PO importants publient au Moniteur belge la liste des emplois pour lesquels ils recherchent des titulaires. Les candidats doivent être de conduite irréprochable, posséder un titre de capacité requis ou jugé suffisant en lien avec la fonction et satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique.

#### **6. Enseignement libre subventionné**

Chaque PO est responsable de la gestion de son personnel.

Les candidatures pour une désignation temporaire dans une charge d'enseignement doivent donc être adressées au pouvoir organisateur ou auprès de la direction de l'établissement où l'on souhaite enseigner. Le PO peut faire paraître une offre d'emploi, mais le candidat peut aussi se présenter de sa propre initiative.

Dans l'enseignement libre subventionné, il est dressé (au plus tard au moment de l'engagement dans une fonction de recrutement) une convention écrite, signée par les deux parties, établie en double exemplaire dont l'un est remis au nouveau membre du personnel.

La plupart des établissements d'enseignement subventionné qui cherchent à recruter des enseignants font appel aux services des organismes régionaux compétents en matière d'emploi. Ces organismes publient les offres d'emploi sur leur site internet.

En Région wallonne, il s'agit du FOREM : <http://www.leforem.be>

À Bruxelles-Capitale, il s'agit d'ACTIRIS : <http://www.actiris.be>

#### **7. Ecoles communales :**

Chercher sur internet les ECHEVINS DE L'ENSEIGNEMENT de la commune visée et envoyer le CV par email.

	<p><b>Quand :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dès janvier</li> <li>2. Reste : à tout moment</li> </ol> <p><b>Liens :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Enseignement.be - Petit Guide du Jeune Enseignant</a></li> <li>2. Pour identifier les établissements de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, consultez les annuaires en isolant les critères qui vous intéressent : <a href="http://www.enseignement.be/annuaires">http://www.enseignement.be/annuaires</a></li> <li>3. <a href="#">Se connecter à WBE recrutement - WBE (w-b-e.be)</a> -&gt; toute la démarche pour s'inscrire sur CERBERE est expliquée.</li> <li>4. <a href="#">Enseignement.be - Etre enseignant : Comment proceder pour s'inscrire dans Primoweb</a></li> </ol> <p><b>Quoi :</b> L'inscription comme demandeur d'emploi permettra d'être accompagné dans la recherche d'un emploi et d'ouvrir les droits sociaux (allocations familiales, <u>allocations d'insertion ou de chômage</u>). Une fois inscrit, le Forem envoie la carte JOBPass avec le numéro Forem (code d'identification du dossier en ligne de demandeur d'emploi). Il vous sera réclamé dans le cadre d'une réinscription, d'une mise à jour de votre dossier et lors de vos démarches "emploi" (passage dans une Maison de l'Emploi ou un Carrefour Emploi Formation Orientation, événements, ...).</p> <p><b>Pourquoi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour <u>bénéficier des services du Forem</u>.</li> <li>• Pour ouvrir/maintenir vos droits sociaux : allocations familiales, <u>allocations de chômage ou d'insertion</u>, ...</li> </ul>
--	---

### **Qui :**

Pour s'inscrire, il faut :

- être domicilié en Wallonie ;
- être titulaire d'un numéro de registre national belge ;
- remplir les conditions pour exercer une activité professionnelle sur le territoire belge ;
- ne plus être soumis à l'obligation scolaire.

Le Forem utilise l'adresse officielle reprise au registre national.

### **Quand :**

Dès qu'on est disponible pour rechercher et occuper un emploi

- Lorsqu'on a terminé ses études, diplôme en poche ;
- Lorsqu'on a abandonné nos études.

### **Stage d'insertion professionnelle**

Le stage d'insertion professionnelle est la période qui débute après les études au moment de sa première inscription au Forem.

#### Durant le stage d'insertion professionnelle

Dès le début du stage d'insertion professionnelle, nous devons activer toutes les pistes à notre disposition pour chercher un travail. Nous serons accompagnés par un conseiller avec qui nous élaborerons un plan d'actions. Nous devrons réaliser les actions reprises dans ce plan et donner suite à toutes les convocations que nous recevrons.

Ce stage dure en principe 310 jours (12 mois). Il ne faut pas oublier de signaler tout changement de situation (emploi, formation, etc) en mettant à jour son dossier.

	<p>Si on a moins de 25 ans, sous certaines conditions, on peut continuer à recevoir des allocations familiales pendant le stage d'insertion professionnelle. Il faut contacter la caisse d'allocations familiales ou <u>FAMIWAL</u> pour connaître les conditions.</p> <p><u>A la fin du stage</u></p> <p>Sans emploi à la fin du stage d'insertion, il est possible, sous certaines conditions, de demander des allocations d'insertion.</p> <p>Conditions principales pour avoir droit aux allocations d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir obtenu 2 évaluations positives de sa recherche d'emploi. <u>C'est un évaluateur du Forem qui contrôlera la recherche active d'emploi</u> ;</li> <li>• Avoir moins de 25 ans au moment de la demande d'allocations ;</li> <li>• Avoir terminé des <u>études ou formations qui y ouvrent le droit</u>. Lorsque l'on a moins de 21 ans au moment de la demande d'allocations, il faut, en plus, être en possession d'un diplôme.</li> </ul> <p>Bon à savoir : même sous contrat, si on est à la recherche d'un nouvel emploi, on peut se (ré)inscrire au Forem pour bénéficier de leurs services.</p> <p><b>Liens :</b>  <a href="https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi.html">https://www.leforem.be/particuliers/premiere-inscription-demandeur-emploi.html</a></p> <p><b>Statut</b> : temporaire (T), temporaire prioritaire (TP), ST, D, ACS/APE, PTP  <b>Titre</b> : bachelier instituteur primaire  <b>Fonction</b> : institutrice primaire</p>
--	---

L'acquisition de la qualité de membre du personnel définitif est désignée dans les textes statutaires de l'enseignement libre comme un engagement à titre définitif et dans l'enseignement officiel subventionné et dans le réseau organisé par la FWB comme une nomination à titre définitif. Il s'agit cependant de la même notion.

Les conséquences de l'acquisition de la qualité de membre du personnel définitif sont principalement les suivantes :

- pas d'interruption dans la relation de travail (alors que le membre du personnel temporaire voit son emploi se terminer à la fin de chaque année scolaire) ;
- l'attribution d'une position administrative (position de service dans l'enseignement libre) : activité de service / disponibilité / non activité ;
- l'ouverture d'un large panel de congés, absences, disponibilités (CAD) ;
- en cas d'épuisement du quota de jours de congés maladie : le bénéfice d'une mise en disponibilité pour maladie accompagnée d'un traitement d'attente (alors que le temporaire bascule dans le régime mutuelliste général) ;
- en cas de perte d'emploi : le bénéfice d'une mise en disponibilité par défaut d'emploi (accompagnée d'une subvention traitement d'attente) dans l'attente d'une nouvelle désignation (opérations de réaffectation) ;
- le bénéfice en fin de carrière d'une pension du secteur public ;
- des possibilités de promotion et d'évolution dans la carrière (accès aux fonctions de direction, ...) ;
- l'application d'un régime disciplinaire ;
- la fixation d'un taux de cotisations sociales différent.

### **Notion d'emploi vacant**

La nomination ou l'engagement à titre définitif n'est possible que dans des périodes définitivement vacantes.

Par « emploi définitivement vacant », on entend un emploi créé par le Pouvoir organisateur, qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé/engagé à titre définitif. Les emplois sont fonction de l'évolution de la population des établissements. La nomination/engagement à titre définitif n'est possible que sous condition que l'emploi déclaré vacant existe toujours l'année scolaire suivante au 1<sup>er</sup> octobre et, par ailleurs, ne doive pas être attribué à un membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi. Le cadastre des emplois vacants devant faire l'objet d'un appel à candidature est effectué sur base de la situation existante au 1er février dans l'enseignement libre subventionné et au 15 avril dans l'enseignement officiel subventionné.

### **Nomination et engagement à titre définitif**

#### **Conditions générales**

Pour pouvoir prétendre à une nomination/engagement à titre définitif dans une fonction, l'enseignant doit remplir un certain nombre de conditions générales, communes à tous les réseaux d'enseignement :

- être porteur d'un titre de capacité requis ou suffisant en lien avec la fonction. De plus, s'agissant d'une fonction enseignante, le membre du personnel doit être, en outre, porteur d'un titre pédagogique ;
- satisfaire aux obligations légales ou réglementaires relatives au régime linguistique ;
- être de conduite irréprochable ;
- posséder les aptitudes physiques fixées par le gouvernement (p.m.);
- ne pas se voir attribuer un rapport défavorable ;
- être en ordre utile dans l'ordre de dévolution des emplois.

#### **Conditions particulières à chaque réseau d'enseignement**

Dans l'enseignement organisé par la Communauté française (hors enseignement supérieur)

Le membre du personnel de l'enseignement qui a été désigné en qualité de temporaire prioritaire est automatiquement nommé, le 1<sup>er</sup> janvier ou le 1<sup>er</sup> juillet suivant, s'il occupe un emploi vacant comportant au moins le tiers d'une charge complète.

Pour les instituteurs et les éducateurs, il faut au moins une demi charge.

Dans ces cas, aucune demande n'est à formuler.

Dans l'enseignement officiel subventionné (Villes, Provinces/COCOF et Communes)

Chaque année, dans le courant du mois de mai, un appel aux candidats à la nomination définitive est lancé par le Pouvoir Organisateur qui communique la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés.

Les candidats doivent réagir à cet appel, en introduisant leur candidature à la nomination à titre définitif dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

La candidature à une nomination définitive dans une fonction ne vaut que pour l'année scolaire suivante. Elle doit donc être renouvelée chaque année aussi longtemps que le membre du personnel ne bénéficie pas d'une nomination à titre définitif.

L'avis qui indique le classement des temporaires, la fonction à conférer, le volume des prestations des emplois offerts, les conditions requises dans le chef des candidats ainsi que la forme et le délai dans lesquels les candidatures doivent être introduites, est communiqué à tous les membres temporaires du P.O. et qui figurent au classement des prioritaires au sens des articles 24 § 1er et 30 (Art 31 – 4ème alinéa – du Statut 06.06.94).

Les principales conditions retenues sont le classement comme prioritaire, le fait de compter au moins 600 jours de service dont 240 au moins, répartis sur trois années scolaires au moins, dans la fonction postulée.

L'emploi est attribué à titre définitif au membre du personnel qui compte l'ancienneté de service la plus élevée sur base du classement des temporaires prioritaires. Il faut donc à la

fois répondre à l'appel à candidature à la nomination et faire acte de candidature pour figurer dans le classement des temporaires prioritaires.

La nomination à titre définitif prendra effet au plus tard le 1er avril pour autant que l'emploi vacant offert par le Pouvoir Organisateur (et dont la vacance a été constatée au 15 avril qui précède l'appel aux candidats) le soit resté au 1<sup>er</sup> octobre suivant.

Par ailleurs, la candidature du membre du personnel à une nomination à titre définitif doit être prise en compte par le Pouvoir Organisateur, même si ce membre du personnel est en congé de maternité, maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail au moment de la nomination à titre définitif. En effet, si les conditions statutaires de nomination à titre définitif sont réunies, le Pouvoir Organisateur a l'obligation de nommer à titre définitif le membre du personnel absent pour les raisons précitées s'il est le mieux classé dans la fonction sollicitée.

#### Dans l'enseignement libre subventionné

Dans le réseau libre subventionné, entre le 15 février et le 30 avril, le pouvoir organisateur transmet à tous les temporaires de son personnel un avis reprenant la nature et le volume des emplois offerts, les conditions requises, la forme et le délai dans lesquelles les candidatures doivent être introduites. L'obligation d'engager à titre définitif ne vaut que pour les membres du personnel qui font acte de candidature.

Les emplois à déclarer sont les emplois définitivement vacants en date du 1er février qui précède l'appel aux candidats pourvu que ces emplois demeurent vacants le 1er octobre suivant.

Pour être engagé à titre définitif, l'enseignant doit occuper un emploi vacant et avoir acquis une ancienneté dans l'enseignement subventionné. Cette ancienneté doit correspondre à 720 jours de service répartis sur trois années scolaires au moins dont 360 jours, répartis sur deux années scolaires au moins, acquis dans la fonction auprès du pouvoir organisateur.

L'engagement à titre définitif prend effet au 1<sup>er</sup> octobre.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacements, horaires incomplets, polyvalence, parrainage.</li> </ul>	<p>De plus, l'enseignant doit avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.</p> <p>Les priorités pour être engagé à titre définitif sont liées aux groupes d'ancienneté. Au sein de chaque P.O., pour chaque fonction, il faut distinguer 2 groupes de prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupe 1 : à partir de 721 jours d'ancienneté dans la fonction visée, acquis au sein du P.O.</li> <li>○ Groupe 2 : de 360 à 720 jours d'ancienneté, acquis au sein du P.O. et répartis sur 2 années scolaires au moins.</li> </ul> <p>Le pouvoir organisateur engage le candidat du groupe 1 qui compte le plus grand nombre de jours d'ancienneté dans la fonction. A défaut d'un candidat du groupe 1, le pouvoir organisateur choisit librement un candidat du groupe 2, dont l'ancienneté a été acquise dans la fonction considérée.</p> <p>Liens :</p> <p><a href="https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47854_001.pdf">https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47854_001.pdf</a></p> <p><a href="http://www.enseignement.be/index.php?page=24840">http://www.enseignement.be/index.php?page=24840</a></p> <p><a href="http://www.ecoles.cfwb.be/argattidegamond/Espace%20professeurs/guide_jeune_ens.pdf">http://www.ecoles.cfwb.be/argattidegamond/Espace%20professeurs/guide_jeune_ens.pdf</a></p> <p><b>Quoi :</b></p> <p><b>Remplacement :</b> La notion de « remplacement » recouvre à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le remplacement de longue durée qui a vocation à durer jusqu'à la fin de l'année scolaire (qu'il débute à la rentrée ou en cours d'année dans le cas d'un départ à la retraite dans le second degré, par exemple) ;</li> <li>- la suppléance, qui est un remplacement temporaire de plus ou moins longue durée (un congé de maladie ordinaire ou un congé de maternité par exemple).</li> </ul>
--	---

**Horaire** : Les instituteurs primaires, titulaires de classe, maîtres d'adaptation, maîtres d'adaptation à la langue de l'enseignement, sont tenus d'assurer 24 périodes de cours par semaine.

**Polyvalence** : Il s'agit d'être capable d'enseigner toutes les disciplines de l'école, mais aussi d'enseigner à tous les niveaux de l'école primaire, de la première à la sixième primaire.

**Parrainage** : Un décret, autre fois facultatif mais aujourd'hui obligatoire, stipule que chaque jeune enseignant bénéficiera, lors de la rentrée dans l'établissement scolaire où il débute, d'un « parrain » ou d'une « marraine ». L'idée est d'épauler les jeunes enseignants, afin de leur assurer une rentrée plus « sereine » et éviter tout départ précoce.

**Qui :**

**Horaires et remplacements** : C'est la direction de l'école où nous enseignons qui s'en occupe. Si nous travaillons dans différentes écoles et que certaines heures ne correspondent pas, les directions se mettent d'accord et arrangent les heures si c'est possible.

**Parrainage** : Chaque école doit désigner un « référent », un instituteur ayant au moins cinq ans d'expérience, volontaire, qui sera chargé « d'accompagner » l'instituteur débutant. Les enseignants référents auront pour mission d'accueillir les nouveaux membres du personnel enseignant, d'informer les enseignants débutants sur tous les sujets concernant leur rentrée dans l'enseignement et dans l'école et de les orienter au sein de l'école.

Ils auront aussi pour rôle de répondre à toutes les questions des enseignants débutants et de jouer un rôle d'accompagnateurs personnels, afin de faciliter leur intégration dans l'établissement. Ils auront aussi à cœur de les encourager et de les conseiller en matière de pédagogie ou discipline, tout en les soutenant pour développer leur motivation et leur maintien dans la profession.

**Quand :**

**Parrainage** : Le chef d'établissement doit mettre en œuvre ce dispositif durant les 15 jours de la prise de fonction du nouvel enseignant (même engagé à titre temporaire, s'il reste plus d'une semaine).

	<p><b>Combien :</b></p> <p><b>Horaire</b> : Les prestations de cours et celles de surveillance réunies ne peuvent dépasser 1560 minutes par semaines. Cette limite ne s'applique pas aux instituteurs primaires dans les écoles ou implantations isolées, primaires ou maternelles, à classe unique. Tous les enseignants sont tenus d'accomplir au moins 60 périodes annuelles de concertation avec leurs collègues des niveaux maternel et primaire.</p> <p>La durée totale des prestations de cours, de surveillance et de concertation ne peut dépasser 962 heures par année scolaire.</p> <p>Les temps de préparation des cours et des activités, de correction des travaux, de documentation, de mise à jour personnelle ne sont pas compris dans les maxima précités.</p>																									
- Salaire.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Prestations d'un enseignant à temps plein</th> </tr> <tr> <th>Prestations</th> <th>Cours, activités éducatives</th> <th>Surveillances</th> <th>Concertation</th> <th>Préparation, correction, documentation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Durée</td> <td> <b>Maximum 26 ou 27 périodes en maternelle et 24 en primaire</b>            (possibilité de réduction jusqu'à 22)         </td> <td> <b>15 min avant les cours</b>  <b>10 min après les cours</b>  <b>récréations</b>              (charge imposée par le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur)         </td> <td> <b>60 périodes par an</b>  <b>(30 périodes pour les institutrices maternelles à 27 périodes/semaine)</b> </td> <td>           Organisation personnelle de chaque enseignant              mais trace écrite obligatoire         </td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><b>Ne peuvent dépasser 1560 minutes</b></td></tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><b>Ne peuvent dépasser 962 heures/année</b></td></tr> </tbody> </table> <p><b>Quoi :</b></p> <p>Le salaire est une forme de paiement périodique, versé par un employeur à un employé salarié, celui-ci étant généralement encadré par un contrat de travail.</p> <p>Le salaire dépend de l'échelle barémique, l'ancienneté, la charge horaire, les personnes à charge, les retenues de sécurité sociale et de précompte, etc. Ce sont les éléments constitutifs de la fiche de paie.</p>	Prestations d'un enseignant à temps plein					Prestations	Cours, activités éducatives	Surveillances	Concertation	Préparation, correction, documentation	Durée	<b>Maximum 26 ou 27 périodes en maternelle et 24 en primaire</b> (possibilité de réduction jusqu'à 22)	<b>15 min avant les cours</b> <b>10 min après les cours</b> <b>récréations</b>  (charge imposée par le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur)	<b>60 périodes par an</b> <b>(30 périodes pour les institutrices maternelles à 27 périodes/semaine)</b>	Organisation personnelle de chaque enseignant  mais trace écrite obligatoire	<b>Ne peuvent dépasser 1560 minutes</b>					<b>Ne peuvent dépasser 962 heures/année</b>				
Prestations d'un enseignant à temps plein																										
Prestations	Cours, activités éducatives	Surveillances	Concertation	Préparation, correction, documentation																						
Durée	<b>Maximum 26 ou 27 périodes en maternelle et 24 en primaire</b> (possibilité de réduction jusqu'à 22)	<b>15 min avant les cours</b> <b>10 min après les cours</b> <b>récréations</b>  (charge imposée par le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur)	<b>60 périodes par an</b> <b>(30 périodes pour les institutrices maternelles à 27 périodes/semaine)</b>	Organisation personnelle de chaque enseignant  mais trace écrite obligatoire																						
<b>Ne peuvent dépasser 1560 minutes</b>																										
<b>Ne peuvent dépasser 962 heures/année</b>																										

	<p><b><u>Qui :</u></b> Tous les enseignants en fonction, quel que soit le réseau d'enseignement auquel appartient l'établissement dans lequel ils travaillent, sont payés par la Communauté française.</p> <p><b><u>Où :</u></b> Fiches de paie téléchargeables sur <a href="http://www.ens.cfwb.be">www.ens.cfwb.be</a> au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe communiqués dès l'entrée en fonction.</p> <p><b><u>Quand :</u></b> Le dernier jour ouvrable du mois.</p> <p><b><u>Combien :</u></b> Le salaire est variable selon le nombre de jours tant que nous ne sommes pas nommés. En début de carrière : 1820€ par mois de 31 jours/1675€ par mois de 28 jours. 15 ans d'expérience : 2179€/2623€ avec master.</p>
- Syndicat.	<p><b><u>Quoi</u></b></p> <p>Les syndicats sont des institutions privées de sécurité sociale qui possèdent trois rôles clefs dans le monde du travail :</p> <p>1) Défense et information Défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleurs. Le syndicat propose un service juridique (des avocats et juristes pour informer ou conseiller) mais il peut également accompagner dans les démarches en justice afin de faire valoir les droits.</p>

## 2) Caisse de paiement

Le syndicat paie les allocations de chômage (ou allocations suite au stage d'insertion, vacances jeunes, ...) après analyse du dossier par le Forem et validation par l'ONEM. Le syndicat fonctionne comme un intermédiaire entre l'Etat et nous.

Si tu ne t'affilies pas à un syndicat → Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (CAPAC).

## 3) Négociation

Lors de nouvelles propositions de lois, les syndicats rencontrent les ministres et les représentants du monde du travail. Ils discutent des impacts des propositions et se penchent en priorité sur le sort des travailleurs afin de leur garantir des conditions de travail respectueuses. Dans certaines entreprises, des membres du personnel sont les représentants des travailleurs, ce sont les délégués syndicaux.

### **Qui**

Il existe trois grands syndicats qui se différencient par leur philosophie :

1. La Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) <https://www.cgslb.be/fr> ;
2. La Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) <https://www.lacsc.be/> ;
3. La Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) <https://www.fgtb.be/>.

### **Quand**

Nous pouvons déjà nous affilier à un syndicat. Il faut savoir que cela n'est **pas obligatoire** et qu'à tout moment on peut s'affilier ou se désaffilier d'un syndicat. Cependant, on ne peut bénéficier des services proposés par le syndicat que si on y est affilié.

### **Combien**

Il s'agit **d'une dizaine d'euros** par mois, cela dépend de notre situation professionnelle. Par exemple, à la CSC, pour un enseignant à temps plein ou à temps partiel, cela coûte 16,72

	<p>euros par mois. Cela permet aux syndicats d'engager du personnel, mener des actions en justice, faire entendre ta voix, etc.</p> <p>C'est <b>gratuit</b> pour les étudiants.</p>
- Mutuelle.	<p><b>Quoi ?</b></p> <p>Toutes les personnes qui résident en Belgique sont généralement assujetties à la sécurité sociale.</p> <p>C'est le principe de l'assurance obligatoire. L'assurance obligatoire regroupe deux branches : les soins de santé et l'incapacité de travail ou l'invalidité.</p> <p>Pour cela il convient de s'affilier à une mutuelle. Le choix de celle-ci est libre. Il se fait suivant les avantages que la mutuelle accorde dans son assurance complémentaire ou suivant l'utilité de ces avantages par rapport à la situation des futurs affiliés.</p> <p>La mutuelle joue 3 rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle rembourse, en tout ou en partie, les soins de santé ;</li> <li>- elle paie des indemnités en cas d'incapacité de travail ;</li> <li>- elle informe les affiliés et répond aux questions qu'ils se posent en matière de santé.</li> </ul> <p><b>L'assurance obligatoire de base</b> donne droit à un remboursement de base, c'est-à-dire au remboursement de certains médicaments et à l'indemnisation de nombreuses prestations de santé effectuées par des dispensateurs de soins tels que : les médecins, les dentistes, les kinésithérapeutes, les infirmiers.</p> <p>Les mutuelles proposent aussi une <b>assurance pour des services et activités complémentaires</b> comprenant de nombreuses interventions pour des prestations de soins ou des services de préventions peu ou mal remboursés. Ces services sont financés par des cotisations complémentaires dont le montant varie d'une mutuelle à l'autre. Les services et activités couverts et le montant de la cotisation varient d'une mutuelle à l'autre. Le choix de ces services et les conditions auxquelles les membres de la mutuelle peuvent y accéder, sont</p>

fixés par l'assemblée générale de la mutuelle. Il y a cependant des points communs entre elles qui permettent d'en présenter les grandes lignes :

Soins hospitaliers, chirurgie, séjours de soins, aides familiales, matériel médical, classes vertes, ... (etc etc etc)

Pour permettre aux membres qui le souhaitent de bénéficier d'une couverture encore plus complète, les mutuelles leur offrent la possibilité de s'affilier à des **assurances facultatives**. Il s'agit, pour l'essentiel, des assurances hospitalisation. La plupart des frais non remboursés par l'assurance obligatoire sont dès lors remboursés par l'assurance hospitalisation, sans franchise, et ce tant en Belgique qu'à l'étranger, sur base des frais réels.

Ces assurances facultatives sont laissées au libre choix du titulaire et de sa famille ; elles peuvent comprendre la prise en charge d'autres services ou des compléments de remboursement. La prime varie selon l'âge de la personne assurée et l'importance de la couverture souhaitée.

### **Quand s'inscrire ?**

De façon générale, les enfants sont couverts par la mutuelle de leurs parents jusqu'à l'âge de 25 ans ou jusqu'à ce qu'ils commencent à travailler. Jusque-là, ils bénéficient des remboursements de soins de santé et d'éventuelles allocations (maladie, grossesse, naissance) via la mutuelle de leurs parents et ne doivent rien payer pour les obtenir.

Les personnes suivantes doivent s'inscrire comme titulaire à une mutualité :

- Celles qui interrompent ou finissent leurs études et trouvent du travail, en qualité de salarié ou d'indépendant ;
- Celles qui interrompent ou finissent leurs études et cherchent du travail. Elles s'inscrivent alors comme demandeuses d'emploi ;
- Les personnes qui ont atteint 25 ans (qu'elles travaillent, soient étudiantes, chômeuses, en stage d'insertion socio-professionnelle ou allocataires sociales) ;

- Les apprentis. Il convient alors de s'inscrire dès le 1er janvier de l'année de leurs 19 ans ;
- Les étudiants de moins de 25 ans dont les revenus du job d'étudiant dépassent un certain montant.

### **Comment s'inscrire ?**

Il existe plusieurs façons de s'inscrire auprès d'une mutualité. Le plus simple est de se rendre dans les bureaux (suivant les heures de permanence) : cela permet de poser des questions, notamment si les explications sur le site internet ne sont pas suffisamment claires.

Généralement, l'inscription peut aussi se faire entièrement en ligne. Il est également généralement possible de télécharger un dossier d'inscription à remplir et à renvoyer par la poste.

Dans le cas d'une nouvelle inscription comme titulaire, il convient de se munir d'un des documents suivants selon sa situation :

- une attestation de début d'activité délivrée par l'employeur s'agissant des salariés ;
- une attestation de l'ONEM pour les personnes en stage d'insertion ;
- une attestation de sa caisse de paiement (syndicat ou CAPAC) pour les bénéficiaires d'allocations de chômage ;
- une attestation d'inscription à la Caisse d'assurances sociale pour les indépendants.

### **Comment ça marche ?**

Les données d'affiliation à sa mutualité sont accessibles pour les prestataires de soins via son titre d'identité électronique et via une base de données professionnelle. Il convient donc de se munir de son titre d'identité à chaque fois que l'on se rend chez un prestataire de soins (médecin, dentiste, infirmier, kinésithérapeute, ...), dans un hôpital ou dans une pharmacie. Des vignettes aux couleurs de la mutualité sont remises aux personnes affiliées. Celles-ci contiennent leurs données mutualistes et servent à identifier les documents qui les concernent. En pharmacie, les vignettes sont demandées pour le remboursement de matériel médical.

Elles restent importantes et souvent réclamées par le médecin lors de la première consultation et sont souvent nécessaires pour la plupart des prélèvements.  
Enfin, elles doivent être apposées sur ses attestations de soins afin de prétendre à un remboursement de sa mutuelle.

**Liens**

<https://www.vivreenbelgique.be/2-sante-et-famille/le-systeme-de-soins-de-sante> --> Pour toute recherche de mutuelles, toute information sur les procédures à suivre, ...

## **AXE 3 : Mon projet professionnel**

### *1) Enseignement ordinaire ou spécialisé*

Lors de mes études, j'ai eu l'occasion de réaliser des stages dans l'enseignement ordinaire et un stage de 3 semaines dans l'enseignement spécialisé. Lors du stage en spécialisé, j'ai pu remplacer ma MDS qui était en maladie ; j'ai donc eu ma classe durant 3 semaines.

Le stage en spécialisé a été très difficile pour moi au niveau de la gestion de mes émotions, de la confiance en moi, de l'organisation, ... Au début, j'avais l'impression de ne jamais m'arrêter, d'être submergée, de ne pas apporter suffisamment aux enfants ; mais au fur et à mesure du stage, je me suis épanouie : je me suis trouvée en tant qu'enseignante, j'ai créé des relations avec les enfants ET l'équipe pédagogique. Certes, ce n'était certainement pas le stage le plus simple, mais finalement c'est celui que j'ai le plus apprécié et où j'ai le plus appris. J'ai apprécié travailler en spécialisé car le nombre d'élève est plus restreint, il n'y a pas d'impératif de programme strict à suivre, il est plus facile d'individualiser et de suivre le rythme de chaque enfant, la relation institutrice / élève, ...

Je peux donc affirmer que si on me propose une place dans l'enseignement spécialisé, je fonce ! Cependant, l'ordinaire m'intéresse aussi car les enfants de l'ordinaire ont aussi besoin de différenciation, d'autonomie, d'avancer à leur rythme... et je me sens capable de leur apporter ce dont ils ont besoin même si j'ai encore beaucoup à apprendre.

#### **Où ? (idéal pour moi)**

École Ste-Croix Hannut ❤️❤️

Les Chardons à Chastre ❤️

Les Lauriers à Hannut

Les Moineaux à Wavre

...

## *2) Type de pédagogie*

Lors de mes différents stages, j'ai pu tester et mettre en place plusieurs pédagogies telles que : auto-socio-constructivisme, pédagogie positive, pédagogie active, institutionnelle, flexible, par projet, par jeu, out door, inversée, ... Je pense qu'il ne faut pas appliquer une seule et même pédagogie, mais il faut pouvoir prendre ce qui nous intéresse dans chacune d'elles pour créer notre propre méthodologie.

## *3) Réseau*

### Réseau libre

Réseau dont le pouvoir organisateur n'est pas une autorité publique (quasi tous ces pouvoirs organisateurs sont organisés sous forme d'asbl).

### Réseau officiel

Ce réseau regroupe les écoles dont le pouvoir organisateur est un pouvoir ou une autorité publique (la Communauté française via WBE, les communes, les provinces, ...).

J'ai eu l'occasion d'aller en stage dans des écoles libres et communales. En tant que stagiaire, cela n'a pas changé grand-chose pour moi. Cependant, lors du cours de MFP, nous avons appris les différences entre ces deux réseaux : dans le réseau officiel, les jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'on travaille dans la même commune (plus de facilité à être nommée) ; alors que dans le libre, cela ne dépend pas forcément des communes.

Il serait plus simple de travailler dans une école communale, mais ne sachant pas où j'habiterai plus tard, le choix est difficile pour moi. Je me laisse du temps pour y réfléchir et pour voir les opportunités qui s'offrent à moi.

#### 4) École

J'ai généralement fait mes stages dans de grosses écoles reculées de la ville ; je n'ai réalisé qu'un stage dans une petite école de village (3 classes) et dans une école spécialisée qui n'était ni grosse ni petite.

J'aime les écoles « moyennes » car dans les petites écoles, je trouve que pour s'entendre avec les collègues cela peut être plus difficile ; tandis que dans les grosses écoles, je trouve que cela ressemble plus à une « usine » où tout le monde ne se connaît pas forcément.

Aussi, je préfère les écoles de campagne que les écoles de ville, mais c'est plutôt une affinité personnelle, il n'y a pas vraiment de raison à cela même si le paysage m'attire fortement.

#### 5) Niveau

Lors de mes stages, j'ai beaucoup été dans le cycle 3 ; c'est un niveau que j'apprécie beaucoup car les enfants sont autonomes mais ils ont encore besoin de nous, ils ont encore ce petit côté enfantin. De plus, la matière à enseigner est, selon moi, plus agréable ; je m'y sens à l'aise.

Cependant, le cycle 2 est aussi intéressant car les enfants évoluent de manière fulgurante. J'ai plus de difficultés avec les petits : je préfère échanger sur des sujets de discussion plus larges, avoir des enfants plus autonomes... En P1, j'ai eu énormément de mal à m'adapter au niveau d'enseignement. L'avantage dans ce cycle, c'est que la matière à enseigner est plus « simple », moins complexe à comprendre.

Enfin, le cycle 4 permet davantage d'échanges avec les élèves et ils sont plus autonomes, mais ils commencent tout doucement à devenir adolescents... Malgré tout, il suffit d'instaurer un bon climat de classe afin que ce côté adolescent ne ressorte pas de manière négative ; ils ont tellement de nouveautés à nous apporter. Je trouve que c'est un cycle complexe au niveau de la matière, mais tellement agréable au niveau de la communication. De plus, ce sont leurs dernières années à l'école primaire : on quitte ces enfants en les laissant s'envoler avec leurs compétences acquises au cours de leurs 6 années primaires.

## *6) Enseigner à l'étranger*

Je n'ai pas comme projet d'aller enseigner à l'étranger car je suis assez proche de ma famille. De plus, je commence à construire ma vie ici.

Cependant, je ne serais pas contre d'y réfléchir d'ici une dizaine d'années pour m'ouvrir à d'autres pédagogies, d'autres cultures, ... En tout cas, pour le moment, ce projet n'est pas d'actualité.

## **AXE 4 : Apprendre tout au long de la vie et être acteur de sa propre vie**

### *En général*

Il est évident que les informations suivantes peuvent varier d'une formation à l'autre.

#### **COMBIEN ?**

Formation obligatoire : six demi-jours

- 2 demi-jours pour l'« interréseaux »
- 4 demi-jours pour le « réseau » et « établissement/ PO »

Formation volontaire : autant qu'on veut si c'est hors heures de travail mais seulement 6 demi-jours si on prend sur les périodes scolaires.

En cas d'emploi à temps partiel, le nombre de demi-jours de formation est réduit au prorata de l'horaire presté, le résultat étant arrondi à l'unité supérieure.

## OÙ ?

Cela dépend de la formation (à l'école, en ligne, entité communale, ...)

## FRAIS

- Déplacement : 0,18€ par km
- Repas : 8,70€ pour le repas et les frais d'accueil (seulement si journée)
- Nuit : 40€ max
- Formation : variable en fonction de la formation

## 1. IFC = Institut de la Formation en cours de Carrière

### POUR QUI ?

L'IFC organise des formations pour tous les enseignants / équipes pédagogiques (peu importe le réseau). Les formations tenteront de répondre aux besoins de l'enseignement.

### COMMENT ?

On peut soit s'y inscrire individuellement ou collectivement.

Collectivement → 2 jours où l'école est suspendue pour les élèves afin que l'équipe pédagogique puisse assister à la formation.

Individuellement → les cours ne sont pas suspendus.

### QUELLES FORMATIONS ?

- Formations qui répondent aux besoins de l'enseignement
- Formation de directeurs (60h)
- Formation complémentaire (20h et 40h sur la psychologie de l'enfant ou de l'adolescent et sur la discipline de l'enseignant)

### LIEN

<http://www.ifc.cfwb.be/default.asp>

## *2. FOCEF = Formation continuée des enseignants du fondamental et FoCoEC = Formation continuée de l'enseignement catholique*

### **POUR QUI ?**

Pour tous les enseignants de l'école fondamentale et spécialisée.

Cependant, un maximum de 20% des participants d'un même établissement peuvent participer à un module.

### **COMMENT ?**

Formulaire d'inscription à remplir. Cependant, il est important de rappeler le cadre légal en ce qui concerne les jours de formations en temps scolaire.

Les critères de priorité sont appliqués par la FOCEF lorsque le nombre de demandes d'inscription est supérieur au nombre de places disponibles pour une formation donnée.

Chaque année, il y a une date limite pour s'inscrire (en octobre). Etant donné que le nombre de participants est limité, s'il faut « sélectionner » alors on fonctionne par priorités.

### **QUELLES FORMATIONS ?**

- Le numérique
  - Aménagement pour les enfants à besoins spécifiques
  - Pour les maîtres spéciaux
  - Selon les demandes
- à la fin de la formation, on reçoit une attestation de fréquentation en fonction de notre assiduité.

[https://enseignement.catholique.be/wp-content/uploads/2021/05/catalogue\\_esp\\_21\\_22.pdf](https://enseignement.catholique.be/wp-content/uploads/2021/05/catalogue_esp_21_22.pdf)

## Démarche personnelle : poursuivre des études ou formations complémentaires

### MASTERS POSSIBLES (UCL, HELMO OU IHECS)

- Art du spectacle (2ans)
  - une vision d'ensemble du phénomène théâtral ;
  - des savoirs et des compétences d'analyse critique de la création théâtrale et des arts du spectacle ;
  - la maîtrise des outils de recherche et des concepts fondamentaux pour aborder de façon personnelle votre pratique actuelle ou future ;
  - une formation théorique accompagnée de travaux pratiques, d'ateliers et de stages supervisés dans le milieu professionnel ;
  - une approche pluridisciplinaire.
- Sciences de l'éducation (2ans) ❤
  - articule théorie et pratiques de terrain ;
  - adopte une approche multidisciplinaire et permet d'aborder les situations d'éducation et de formation, dans toute leur complexité, sous les angles les plus divers ;
  - s'appuie largement sur la pédagogie du sous-groupe ;
  - assure une formation en sciences de l'éducation et amène les acteurs de terrain à développer des compétences spécialisées en lien avec les besoins du terrain : formation d'adultes, formation des enseignants, gestion d'organisations socio-éducatives et apprentissage en milieu scolaire.
- Sciences des religions (2ans)
  - l'introduction à quatre traditions religieuses (religions de l'Extrême Orient, Hindouisme et Bouddhisme, Islam, Judaïsme, Christianisme) ;
  - une méthode d'analyse pluridisciplinaire des faits religieux ;
  - l'ancrage des questions religieuses dans des problématiques très contemporaines ;
  - une belle ouverture d'esprit et une réelle aptitude au dialogue interculturel et interreligieux.

- Sciences du travail (1 ou 2 ans)

- une approche pluridisciplinaire des problématiques du travail et de l'emploi ;
- un programme qui articule théorie et pratiques de terrain autour de l'analyse de problèmes concrets ;
- une formation méthodologique poussée et un encadrement soutenu de l'équipe enseignante ;
- une forte dimension internationale avec la possibilité, pour l'option « Approches européennes (MEST) », d'obtenir un certificat européen.

- Théologie (1 ou 2 ans)

- une formation approfondie dans les différents domaines de la théologie ;
- un apprentissage rigoureux des outils méthodologiques ;
- une spécialisation de recherche dans un domaine particulier ou une formation à l'enseignement ;
- une approche résolument interdisciplinaire de la théologie ;
- un espace de formation fait de dialogues et de partage de réflexions ;
- la possibilité de réaliser une partie de votre programme à l'étranger.

- Communication appliquée spécialisée – éducation aux médias ❤

- Méthodes et techniques de recherche et d'évaluation en éducation aux médias (METH2121) 5 ANALYSE DES Education au cinéma et à l'image
- Psychosociologie des usagers et des pratiques médiatiques
- Atelier de création médiatique
- Création d'environnements numériques d'apprentissage
- Effets éducatifs des médias
- Analyse et approche socio-éducatives des pratiques ludiques
- ...

## AUTRES (HELMO OU IHECS)

- Orthopédagogie ❤
  - Travailler avec des personnes (enfants, adolescents, personnes âgées) en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage et/ou de développement ;
  - Intervenir dans divers milieux de vie : écoles ordinaires et spécialisées, services d'accompagnement, structures d'accueil de jour, d'hébergement, de loisirs, famille, ... ;
  - Mener des actions individuelles et collectives ;
  - Recherche méthodologique, articulation entre théorie et pratique et partage d'analyses réflexives.
- Psychomotricité
- Travail psychosocial en santé mentale
- Accompagnement en milieux scolaires
- Intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement ❤
- Sciences et techniques du jeu
- Médiation
- Bachelier en logopédie (3 ans)
- Bachelier en instituteur préscolaire (1 an)

## **AXE 5 : M'insérer dans la société et dans le monde**

### **Comment j'envisage de devenir citoyen et responsable ?**

A l'heure actuelle, je n'ai pas l'intention de m'engager de façon régulière dans une association pour la simple et bonne raison que je veux tout d'abord m'épanouir professionnellement et personnellement avant tout. Cependant, pour plus tard, c'est une démarche qui m'intéresse fortement. Je pense que je pourrais y trouver ma place. Pour le moment, pourquoi pas aider de manière irrégulière, lorsque c'est possible.

#### Make a WIsh

Cette association aide les enfants âgés de 3 à 18 ans atteints d'une maladie grave. Pour leur redonner du bonheur, de la force et de l'espoir, ces derniers tentent de réaliser leur rêve ! Cette association me tient particulièrement à cœur car si je peux rendre des enfants heureux par mon intervention, alors il n'y a pas à hésiter. Je pense qu'ainsi, je pourrai m'insérer dans la société en tant que citoyen responsable.

<https://www.makeawishsud.be/devenir-benevole>

#### AAFU (accompagnement en accueil familial d'urgence)

Cette association offre un hébergement en famille d'accueil (45j) aux enfants confrontés à une situation dangereuse, de crise ou d'urgence au sein de leur famille. Cet accueil permettra, par la suite, de trouver un environnement stable et chaleureux, mais il sera toujours idéal de privilégier, tant que possible, un retour auprès des parents.

Comme cité plus haut dans le travail, la maltraitance est une problématique qui me tient à cœur. Certes, cette association ne traite pas que cet aspect (il existe d'autres causes nécessitant un placement en famille d'accueil), mais il est important pour moi de m'engager auprès d'enfants qui en ont besoin, et cette association me semble être une belle alternative.

<https://aafu.be/>

# Organigramme de mon projet professionnel

